

Image not found or type unknown



Garagiste condamné mais en redressement judiciaire

Par **mellemelo_old**, le **20/10/2007** à **11:12**

je viens de gagner un procès au tribunal de commerce contre mon garagiste qui detient mon véhicule depuis 8 mois sans me l'avoir réparé; il est tenu de me le rendre ainsi que condamné à me restituer l'acompte versé et 1000 euros de préjudice ainsi que condamné aux depens mais je viens d'apprendre qu'il est en redressement judiciaire et que ma requête doit être mise au passif! aurais-je encore une possibilité de récupérer ma voiture et mes indemnités? puis-je demander un entretien avec son mandataire judiciaire?